



smicval

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 mai 2026 à 14h00

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 14 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL.

Date de la convocation : 11 mai 2026.

Délégués Titulaires présents :

Pour la Communauté
d'Agglomération du
Libournais :

- M. LE GAL
- Mme BERTHOME
- M. BOISARD
- M. BORDAT
- M. COSNARD
- M. DE LAUNAY
- M. FERCHAUD
- Mme FONTENEAU
- Mme HOPER
- Mme LEMOINE
- M. MUSSOT

Pour la CDC du Grand
Cubzaguais :

- M. FUSEAU
- M. BLANC JF
- Mme RICHET

Pour la CDC Latitude Nord-
Gironde :

- M. BERNARD D
- M. CHARRIER
- M. CISHEROS
- M. DUMAS
- M. PAILLAUD
- M. PELLETON

Pour la CDC de Blaye :

- M. BERNARD JL
- M. CHAUZAT
- Mme GICQUAIRE
- M. PAGE
- M. ROBIN

Pour la CDC du Fronsadais :

- M. DUBOUREAU
- Mme COLOMBANI
- M. GOUDIN
- M. MONTION
- Mme VICIER

Pour la CDC de l'Estuaire -
Canton de Saint-Ciers-Sur-
Gironde :

- M. GANDRE
- M. LAISNE

Pour la CDC du Grand Saint-
Emilionnais :

- M. BROUDICHOUX
- M. AMOREAU
- M. LE PICHON

Pour la CDC du Pays de Saint-
Aulaye :

- M. HOFFNER

Délégués Titulaires excusés et suppléés, conformément aux articles 5.2 des statuts, et 9 du règlement intérieur :

Pour la CDC du Grand Saint-Emilionnais :

- M. MESSAHIEL suppléé par M. NIVET

Délégués titulaire excusés ayant donné procuration à un autre délégué titulaire :

Pour la CDC du Pays de Saint-Aulaye :

- M. SAUTREAU suppléé par M. HOFFNER

Pour la CDC du Grand Cubzaguais :

- Mme DELAGARDE suppléée par Mme RICHET
- Mme GUINAUDIE suppléée par M. DUMAS
- M. POTIER suppléé par M. FUSEAU
- Mme DARHAN suppléée par M. BLANC

Pour la CDC Isle Double Landais :

- M. PARROT suppléé par M. BORDAT
- M. ELIZABETH suppléé par Mme BERTHOME



smicval

SMICVAL – C

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

Comité syndical du 19/05/2026

ID : 033-253306617-20260519-2026_28-DE

S²LOW

Pour la CDC de l'Estuaire – Canton de Saint-Ciers-Sur-Gironde :

- M. RIVEAU suppléé par M. LE GAL
- M. PARGADE suppléé par M. LAISNE
- M. DELSOL suppléé par M. GANDRE

Pour la Communauté d'Agglomération du Libournais :

- M. BATTISTON suppléé par Mme FONTENEAU

Pour la CDC du Canton de Blaye :

- Mme COMBERTON suppléée par M. PAGE

Invités excusés :

M. MAROIS, Président Honoraire du Smicval.

Mme TREBOUTTE, remplaçante par intérim de M. PATIES, Trésorier de Coutras.

M. DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne.

Mme MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Nombre de délégués présents ou représentés sur les 49 membres qui composent le Comité syndical : 37

Secrétaire de séance : Joachim BOISARD

DELIBERATION N°2026-28

Détermination des délégations de signatures du Comité Syndicale à la Présidence

Rapporteur : Jean-Philippe LE GAL

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	37
Nombre de procurations	12
Nombre de votants	49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Smicval du Libournais Haute-Gironde,

Vu le règlement intérieur du smicval,

Vu la délibération n° 2026-16 en date du 19 mai 2026 portant élection du Président du Smicval.

Considérant que pour des raisons d'optimisation et tenant compte du volume en gestion, il est proposé de déléguer au/à la Président-e des attributions relevant habituellement du Comité syndical, et qui pourraient être qualifiées d'organisationnelles, tout en assurant la responsabilité, la transparence et la communication aux élus du comité syndical.

La responsabilité, la transparence et la circulation de l'information sont garanties à travers le rôle structurant des différentes instances, qui demeurent les vecteurs essentiels de transmission et de contrôle :

=> Le Comité syndical est pleinement informé lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget. Ces temps forts permettent notamment d'aborder les choix stratégiques en matière de politique d'investissement, ainsi que les dépenses courantes et les projets envisagés par le syndicat.

=> La Commission d'Appel d'Offres constitue une instance permanente d'information et de régulation en matière de commande publique. Si la signature des marchés de travaux, de fournitures et de services relève de la signature du président, leur attribution reste, conformément aux seuils applicables, de la responsabilité de la commission.

En sommes, il demeure de la responsabilité du président de rendre compte aux élus des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont confiées, assurant ainsi la transparence des actes et l'information continue des membres du syndicat.

Considérant que le Comité syndical délibère notamment sur les questions suivantes :

- Règlement budgétaire et financier ;
- Compte financier unique (compte de gestion et administratif) ;
- Affectation du résultat ;
- Débat d'orientations budgétaires ;
- Budget (décisions modificatives, cotisations et participations, etc...) ;
- Autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Fiscalité (fixation et exonération) ;
- Institution et fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- Statuts du Smicval (compétence, territoire, etc...) ;
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion ;
- Délégation de service public ;
- ...

Considérant que, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable au Smicval par renvoi de l'article L 5711-1 du CGCT) et à l'article 10 des statuts du Smicval, il est proposé d'attribuer les délégations suivantes au/à la Président-e :

1. CONSIDERANT LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Domaine	Délégations attribuées au Président
Emprunts / Financement	•Préparer, passer et exécuter la ligne de trésorerie, pour un montant maximum de 3 000 000 €, ainsi que procéder aux tirages et remboursements.
Régies	•Créer, modifier ou supprimer les régies comptables.
Patrimoine mobilier	•Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers pour un montant plafond de 4 600€.
Assurances / Sinistres	•Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités correspondantes. •Régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules du syndicat dans la limite de 100 000€ HT.
Actes financiers courants	•Signer les conventions visant les redevances d'occupation du domaine public pour la location d'espaces de travail au SMICVAL. •Signer les décisions relatives au louage des choses pour une durée inférieure à 18 mois. •Signer les contrats relatifs aux garanties financières et courriers de levée de garantie. •Signer les bordereaux de mandats et titres. •Signer les bons de commande. •Signer devis et contrats inférieurs au seuil de dispense de procédure (cf. : code de la commande publique). •Signer les certificats administratifs.
Acte financier	•Admettre en non-valeur pour 200€ maximum (cf. : décret 20/02/2026 qui porte mesures de simplification de l'action publique locale).
Subvention	•Signer les courriers de demandes de subvention quel que soit le thème et le montant. •Signer les documents découlant des subventions attribuées.

2. CONSIDERANT LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE FISCALE

Domaine	Délégations attribuées au Président
Fiscalité	•Signer tout courrier courant et courrier décisionnel relatif à la gestion de la fiscalité du Syndicat. •Signer tout acte écrit relatif notamment à la mise en œuvre, au recouvrement et à la facturation des redevances et taxes applicables, contribuant aux relations en gestion avec les usagers, les professionnels et les collectivités partenaires. •Signer les titres de reversement mensuel du produit annuel appelé.

3. CONSIDERANT LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE JURIDIQUE

Domaine	Délégations attribuées au Président
Contentieux	•Intenter toute action en justice ou défendre le syndicat devant toutes les juridictions et en toute matière.

Honoraires / actes juridiques	Fixer et régler les honoraires des avocats, notaires, huissiers, experts juridiques et signer les contrats et courriers associés.
Urbanisme / ICPE	- Déposer les demandes de permis (construire, démolir, aménager), déclarations préalables et demandes d'avis d'urbanisme pour tout site. - Déposer les déclarations/autorisation ICPE nécessaires aux opérations prévues au budget.
Baux / conventions	- Signer les baux, conventions de domiciliation, conventions de location de salles. - Signer les autorisations de passage. - Signer les conventions de mise à disposition de terrains (publics ou privés), gratuites ou non. - Signer les conventions de mise à disposition d'appareils de vidéoprotection / vidéo surveillance avec les communes.

4. CONSIDERANT LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Domaine	Délégations attribuées au Président
Marchés publics Avenants / modifications	- Prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 600 000 € HT, ainsi que les avenants correspondants lorsque les crédits sont inscrits au budget. - Signer les PV de réception de travaux, fournitures ou services, bordereaux et tout autre document en découlant.
Opérations administratives	- Signer les courriers courants : notifications, rejets, demandes de précisions, etc. - Signer toute lettre de consultation (achat inférieur au seuil de dispense de procédure)

5. CONSIDERANT LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE RH

Domaine	Délégations attribuées au Président
Carrière / recrutement	Signer l'ensemble des actes, décisions, contrats, courriers et documents relatifs à la gestion administrative individuelle des agents du Syndicat, notamment en matière de recrutement, d'engagement, de carrière, de position administrative et de cessation temporaire ou définitive d'activité.
Discipline / protection fonctionnelle	Signer l'ensemble des actes individuels relatifs à l'exercice du pouvoir disciplinaire ainsi qu'à la protection fonctionnelle des agents du Syndicat.
Rémunération / gestion administrative	- Signer les états de frais kilométriques. - Signer les bordereaux d'envoi des notifications d'arrêtés. - Signer les courriers courants relatifs aux agents. - Signer les contrats et documents liés à la mise à disposition d'intérimaires.
Relations institutions	Signer les documents administratifs liés aux organismes métiers (assurance statutaire, France Travail...).

6. CONSIDERANT LES AUTRES DOMAINES

Domaine	Délégations attribuées au Président
Sécurité / ICPE / exploitation	- Signer tous les actes relatifs : - aux obligations ICPE, aux contrôles, à la prévention des risques, à la

sécurité et aux autorisations nécessaires au fonctionnement des sites ;
 – à l'organisation et au suivi des activités de collecte, de transport et de gestion des déchets ;
 – ainsi qu'aux démarches administratives concernant les véhicules ou équipements du Syndicat.
 •Signer les courriers en réponse aux organismes d'audit et de certification.

Considérant qu'en matière de commande publique, le seuil proposé est celui effectivement posé par les précédentes mandatures.

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir attribuer les délégations proposées ci-dessus au/à la Président-e.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire,
 le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	49
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'attribuer les délégations de signatures à la Présidence comme détaillées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

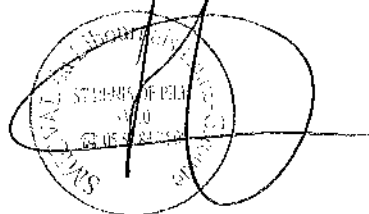
Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Denis de Pile, le 19 mai 2026

Publié le : 26.05.2026

Le Président,
 Jean-Philippe LE GAL



Le Secrétaire de séance,
 Joachim BOISARD

